

Conjuguer développement, préservation et valorisation d'un territoire: Le Plan Paysager Prospectif Combe de Savoie / Piémonts des Bauges

Etienne Pilard

Président de la Commission Aménagement du territoire du PNR du Massif des Bauges

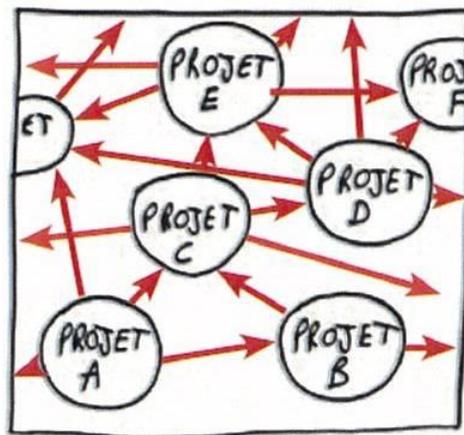
Vice-Président de la Communauté de Communes Coeur de Savoie

Maire de la Commune de Cruet

Simon Paillet

Architecte Urbaniste PNR du Massif des Bauges





Le **PARC** – un projet partagé...
Une **CHARTRE** (2007-2019)
Des projets sur le territoire.

Expertise, conseil, accompagnement, cohérence...



UNE AMBITION COLLECTIVE POUR MIEUX HABITER...

- > Conforter des **lieux de vie**
- > Favoriser le **lien social**
- > Maîtriser le **foncier**
- > Préserver les **espaces agricoles**
- > Sauvegarder les **patrimoines**
- > Développer les **activités**

...dans une **VISION PARTAGÉE DU PAYSAGE**



Un territoire urbain rural périurbain, des enjeux multiples:

innov' rural 2015

4 septembre 2015 - Biovallée - Le Campus, Eure (26)

Cap Rural Rhône-Alpes

Urbanisme rural et développement local :
pensez l'avenir !

« Réinterroger les modes d'urbanisation de la ville, du bourg, du village, s'inscrire dans la continuité ou réinventer le vivre ensemble ? »



Un constat en commun...

la complexité pour bâtir dans les espaces déjà urbanisés conduit trop souvent encore à investir les terres agricoles ou naturelles en frange des bourgs.

les incidences de ce développement: étalement urbain, consommation d'espaces, coûts de réseaux et voiries importants, banalisation des paysages...

des documents d'urbanisme mis en place aujourd'hui qui tentent de stabiliser la situation...

la Combe de Savoie, un paysage qui traduit cette mixité des fonctions qui s'inscrit sur le territoire...

un patrimoine naturel ouvert aux activités sportives...

un patrimoine bâti et culturel et des activités agricoles vecteur d'identité et de valeur paysagère...





13 016 habitants sur les huit communes
 18% des habitants du PNR
 37% des habitants de la Cdc
Des équipements publics au service des habitants...



Une agriculture dynamique, les vins de Savoie sont classés en AOC depuis 1973

850 ha de vignes situés sur les 8 communes viticoles
40 000 hl soit **35%** de la production départementale
 Une production spécifique: le **Chignin Bergeron**, la **Mondeuse**

Des cépages spécifiques: la Jacquère, le Persan, l'Altesse...

LE HAMEAU DU PRAY
CRUET

ICI PROCHAINEMENT
LABEL BBC et RT 2012
 Rhône-Alpes

- 24 maisons groupées et individuelles du T3 au T5 en accession-à la propriété
- 6 logements locatifs
- 5 lots de maisons individuelles personnalisées



Un potentiel d'activités économiques reconnu, Alpespace, ZAC de la Gare St Pierre d'Albigny, zones artisanales communales

Un site **Natura 2000 « rebord méridional du massif des Bauges »** un intérêt écologique et paysager fort lié au pelouse sèche (diversité floristique)

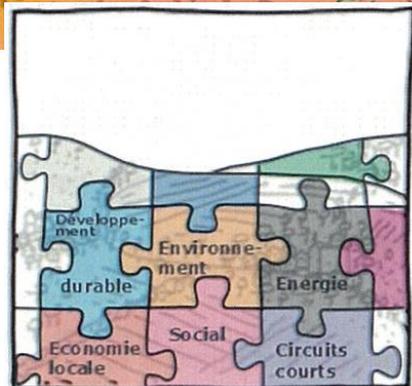
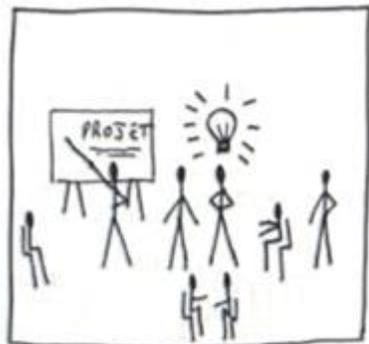


Un **label oenotourisme (2011)**, mise en réseau des acteurs touristiques et des viticulteurs pour développer une offre touristique autour des paysages viticoles



Urbanisme rural et développement local :
pensez l'avenir !

Le PAYSAGE : un CAPITAL économique, écologique et culturel qui évolue... un PROJET ?



*Le paysage de demain ?
Juxtaposer ou composer ?*

- > une démarche **participative** (habitants et acteurs du territoire)
- > une construction **collective**
- > des **ateliers** de projets
- > une approche **globale** reliant les projets entre eux

Les éléments chiffrés du projet

- Coût de l'étude TF: 41 640 € TTC

- Coût de l'étude TC (élaboration de fiches actions détaillées): 12 240 € TTC

- Financements:

Part à charge du PNR (ligne PNR Région Rhône Alpes) 31 343 €

Part à charge de la CdC. Cœur de Savoie 10 297 €

Résultats et enseignements

Une nouvelle échelle pour l'aménagement du territoire et la construction de nouveaux projets

Une mise en valeur des **potentialités du territoire** qui crée les perspectives d'un développement durable (habitat, énergie, déplacements, ressources locales, services à la population, activités économiques) ?

Une **approche intercommunale** nécessaire et souhaitable, afin de gérer l'espace de manière plus cohérente et plus précise, pour aboutir à un projet commun de développement prenant en compte les spécificités de l'espace rural et urbain

on parle souvent de démarche HQE, nous pourrions parler de **haute qualité d'usage** ?



Une meilleure hiérarchisation **des priorités en terme de projets opérationnels** pour les 20 prochaines années, pour accueillir de nouveaux habitants, conforter les activités économiques, renforcer les atouts paysagers pour une plus grande attractivité du territoire ?

1. Conforter l'image du Piémont

 Site emblématique

- > Respecter la structure et la composition du paysage
- > Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre aux espaces agricoles
- > Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

-  Cours d'eau
-  Identification des cours d'eau dans le paysage
-  Espace viticole
-  Espace agricole
-  Verger paysager et patrimonial
-  Pelouse sèche
-  Zone humide
-  Espace reconnu d'intérêt écologique majeur
-  Structure bâtie dense identifiable dans le paysage

> Gérer les limites et transitions du paysage

-  Front bâti remarquable
-  Limite de la forêt alluviale ou ripisylve
-  Lisière forestière de pied de versant

> Perceptions visuelles

-  Vue remarquable
-  Rupture de pente (sensible visuellement)
-  Point repère naturel
-  Point repère patrimonial

2. Valoriser les espaces urbanisés

> Qualifier les franges des villes et villages

-  Frange urbaine
-  Entrée de ville à qualifier

> Identifier et s'emparer des secteurs de projets potentiels

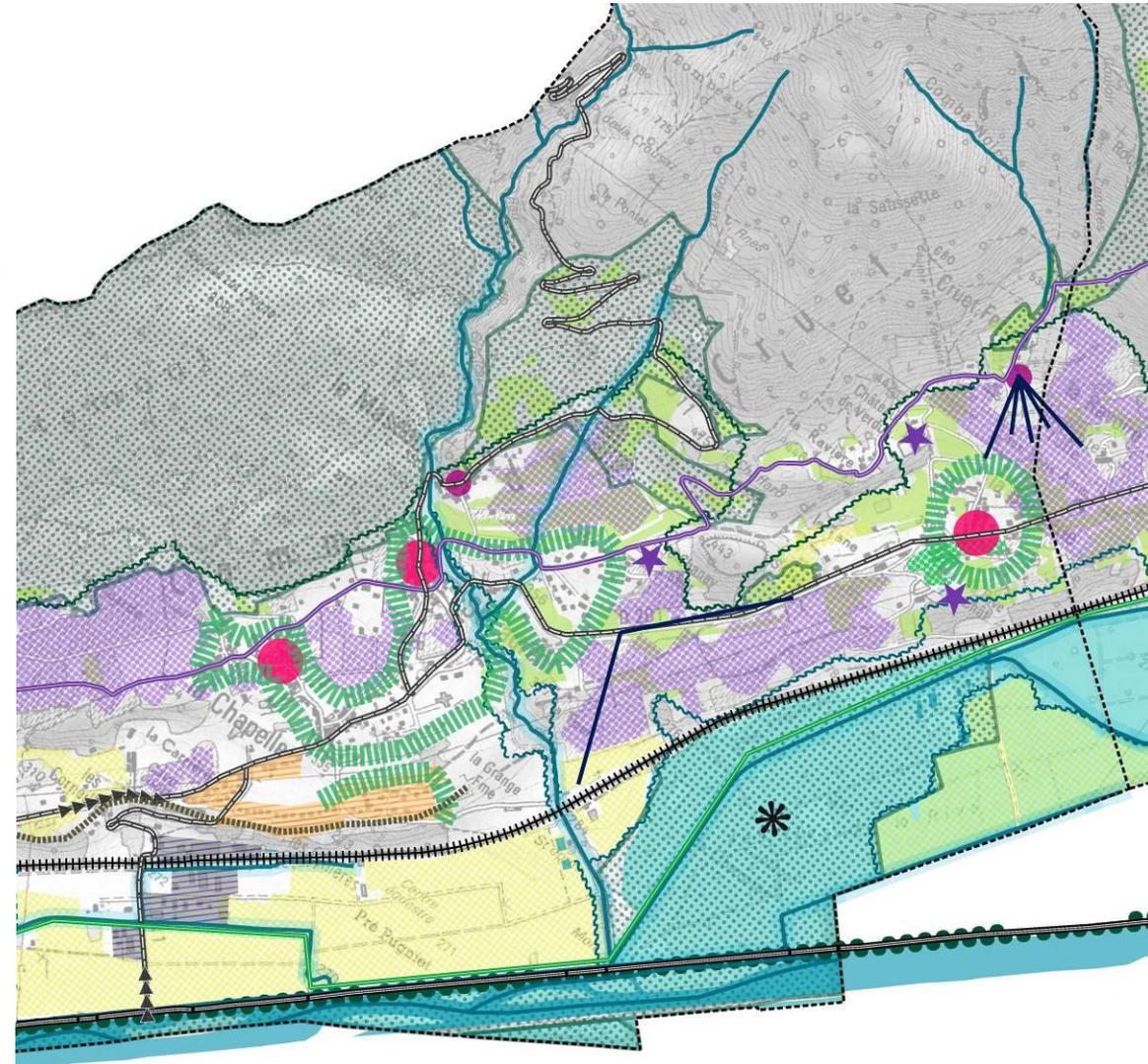
-  Hameau non destiné à se développer (réhabilitation)
-  Traversée de ville à qualifier
-  Espace de lotissements
-  Site de renouvellement

> Se (re)saisir des zones d'activités

-  Espace d'activité
-  Espace d'activité à requalifier
-  Espace d'activité à reconvertir ?

3. Enrichir les parcours du territoire

-  Voie ferrée
-  RD1006
-  Route "paysage"
-  Chemin des vignes
-  Chemin des vignes (projet de balisage)
-  Projet de véloroute
-  Alignement d'arbres remarquables
-  Site de projet



Effets du projet en matière de développement local pour le territoire

Des clés et des leviers pour réussir cette démarche

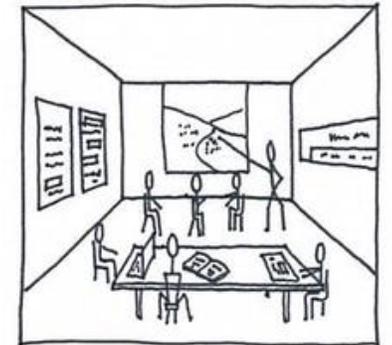
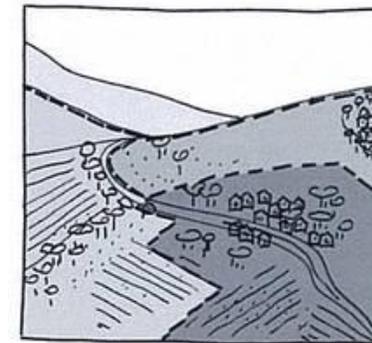
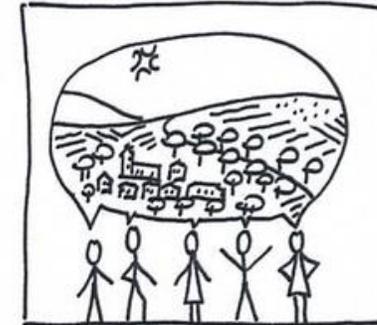
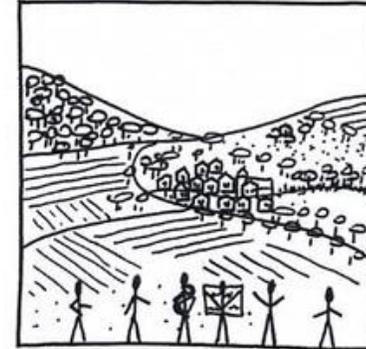
Le paysage peut être une entrée pertinente pour envisager les projets futurs de façon plus globale et peut-être moins conflictuelle, au delà du maintien et/ou de la reconquête de paysages de qualité.

Des **élus moteurs et pionniers** et une véritable **volonté politique** au-delà d'une réglementation

Une **démarche collective et participative**, un **débat ouvert**, une **connaissance partagée** et des **actions participatives** sur le **paysage**, sur le terrain

Des **prises de conscience partagées** par les élus, la profession agricole et par les habitants à l'**échelle intercommunale** c'est déjà construire **collectivement le projet de territoire** dans le **temps**, dans l'**espace** et dans la **gouvernance**

Un **plan d'actions** sur la base d'orientations et d'objectifs paysagers



ORIENTATIONS & OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Cette orientation s'attache à préserver, respecter, restaurer et gérer durablement l'ensemble des composantes paysagères naturelles et humaines qui fondent les caractéristiques et l'image du piémont.

- 1.1. Respecter la structure et la composition du paysage
- 1.2. Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole
- 1.3. Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

2. Valoriser les espaces urbanisés

Cette orientation s'intéresse aux espaces déjà urbanisés et aux enveloppes urbaines existantes, qui vont accueillir l'essentiel du développement urbain de demain, afin de mettre en valeur, de requalifier, de renouveler ces espaces du quotidien à travers des projets adaptés.

- 2.1. Qualifier les franges des villes et villages
- 2.2. Identifier et s'emparer des secteurs de projet potentiels
- 2.3. Se (re)saisir des zones d'activités

3. Enrichir les parcours du territoire

Cette orientation consiste en la mise en valeur des accès et parcours du territoire tout en développant les alternatives de déplacements doux comme supports de découverte et d'usage des paysages.

- 3.1. Mettre en scène la découverte du territoire
- 3.2. Développer les usages «récréatifs» (milieux naturels, agricoles, bâtis)

PLAN D' ACTIONS

Tableau de synthèse

Orientation 1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Lien avec cartographie et actions de mise en oeuvre du Plan Paysager Prospectif

1. Sauvegarder le patrimoine viticole
2. Renforcer la prise en compte des dimensions paysagères dans la charte des bonnes pratiques viticoles
3. Conforter la trame verte (diversifier) des espaces agricoles et viticoles
4. Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère
 > Site pilote : Forêt alluviale de Cruet
5. Mettre en oeuvre une gestion globale des pelouses sèches
6. Intégrer les bâtiments agricoles

Orientation 2. Valoriser les espaces urbanisés

7. Composer les limites entre espaces bâtis et non bâtis
 > Site pilote : Saint-Jean de la Porte (atelier coupure verte)
8. Requalifier les entrées de villes/villages
 > Site pilote : Saint-Pierre-d'Albigny (entrée, ZA, base loisirs)
9. Accompagner l'évolution des lotissements
10. Encourager les études pré-opérationnelles sur les sites stratégiques de développement (renouvellement, franges urbaines, lotissement)
11. Engager une réflexion intercommunale sur les zones d'activités

Orientation 3. Enrichir les parcours du territoire

12. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire
 > Site pilote : Chartreuse de Lourdens ?
13. Engager une réflexion sur la qualification des abords de la RD1006/RD90
 > Sites pilote : RD1006 / RD90

Mettre en oeuvre le Plan Prospectif Paysager

14. Définir un porté à connaissance (PAC) « Paysage »
15. Faire une contribution au SCOT à partir du Plan Paysager Prospectif
16. Inscrire la réflexion intercommunale dans la durée et associer les communes limitrophes : lancer une étude commune de diagnostic du territoire (y compris gisement foncier)
17. Organiser une consultance « architecture – urbanisme – paysage » à destination des élus, participation aux commissions urbanisme

Etienne Pilard

Président de la Commission Aménagement du territoire du PNR du Massif des Bauges

Vice-Président de la Communauté de Communes Coeur de Savoie

Maire de la Commune de Cruet

Simon Paillet

Architecte Urbaniste PNR du Massif des Bauges

s.paillet@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40

PNR du Massif des Bauges Maison du Parc

73630 Le Châtelard

